

OPTIMISEZ LE POTENTIEL DE PERFORMANCE
DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

VERSALTO JANVIER 2022



Communication à caractère promotionnel

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 13 janvier 2022.

Titre de créance émis par BNP Paribas Issuance B.V. et garanti par BNP Paribas S.A. présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR00140047Y2

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur. La vidéo du produit Versalto Janvier 2022 est accessible en scannant ce QR Code :



www.groupama.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Versalto Janvier 2022 est un support temporaire en unités de compte. Il vous offre un objectif de gain conditionnel de 3 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée si l'indice Euro Stoxx 50[®] est stable ou en hausse à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 4 à 8 par rapport à son niveau initial.

À l'échéance finale des 8 ans⁽⁴⁾ :

- deux gains de 3 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont sécurisés, en cas de baisse⁽⁵⁾ de l'indice par rapport à son niveau initial.
- le capital est remboursé à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ jusqu'à une baisse⁽⁵⁾ de l'indice de 45 % par rapport à son niveau initial.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale⁽⁴⁾ en cas de baisse⁽⁵⁾ de l'indice de plus de 45 % par rapport à son niveau initial. La performance du produit dépend de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®], indice représentatif du marché actions de la zone euro.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports et de capitalisation Groupama Modulation, Groupama Premium et Groupama Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

+ AVANTAGES

- **Un gain de 3 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée** depuis la date d'observation initiale, si l'indice Euro Stoxx 50[®] est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation annuelle⁽³⁾ ou à la date d'observation finale⁽³⁾.
- **Une échéance anticipée** si l'indice Euro Stoxx 50[®] est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 4 à 7.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 3 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Deux gains de 3 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont sécurisés**, à l'échéance finale⁽⁴⁾ en cas de baisse⁽⁵⁾ de l'indice par rapport à son niveau initial.
- **Un remboursement du capital à l'échéance finale⁽⁴⁾** dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'indice Euro Stoxx 50[®] n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 45 % par rapport à son niveau initial.

- INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 3 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'indice est supérieure.
- **Le rendement de Versalto Janvier 2022 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de l'indice autour des seuils de 0 % et de -45 %.**
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®] ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance.** Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 4 à 8 ans.
En cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des Titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.
- **Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - en cas de sortie (rachat total ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si l'indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 45 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽³⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

⊙ Facteurs de risque

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs⁽⁶⁾.

Risque de perte partielle ou totale en capital - L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale⁽⁴⁾ :

- lors de toute sortie anticipée (rachat total ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale⁽⁴⁾, si l'indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 45 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽³⁾.

Risque de contrepartie - L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 13 janvier 2026 (année 4), 13 janvier 2027 (année 5), 13 janvier 2028 (année 6), 15 janvier 2029 (année 7), et la date d'observation finale est le 7 janvier 2030 (année 8).

(4) La date d'échéance finale est le 6 février 2030.

(5) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (13 janvier 2022) et à la date d'observation finale (7 janvier 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(6) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

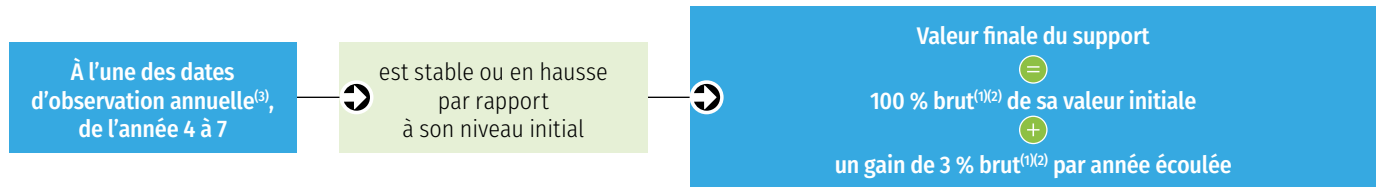
L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 6 février 2030, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Principales caractéristiques

À la date d'observation initiale (13 janvier 2022), on observe le niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50® et on le retient comme son niveau initial.

UN GAIN CONDITIONNEL DE 3 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

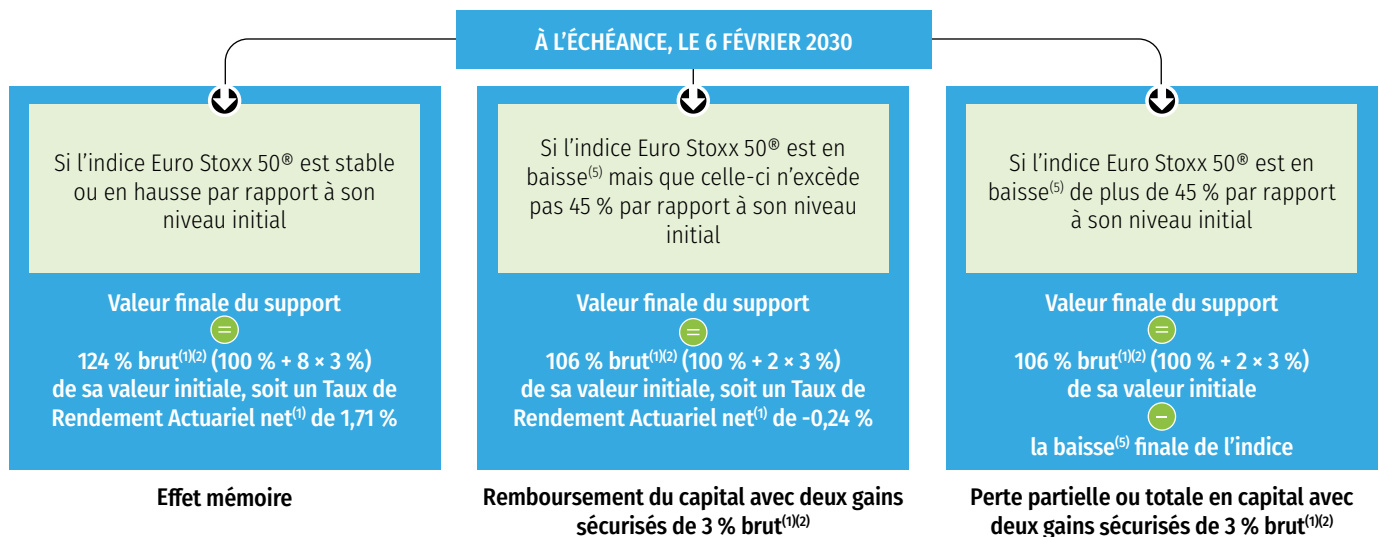
Versalto Janvier 2022 prend fin par anticipation si l'indice Euro Stoxx 50® :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de : 1,82 % la 4^{ème} année ; 1,79 % la 5^{ème} année ; 1,76 % la 6^{ème} année et 1,73 % la 7^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

En l'absence d'échéance anticipée, Versalto Janvier 2022 dure jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾. Trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (13 janvier 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2021 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 13 janvier 2026 (année 4), 13 janvier 2027 (année 5), 13 janvier 2028 (année 6), 15 janvier 2029 (année 7), et la date d'observation finale est le 7 janvier 2030 (année 8).

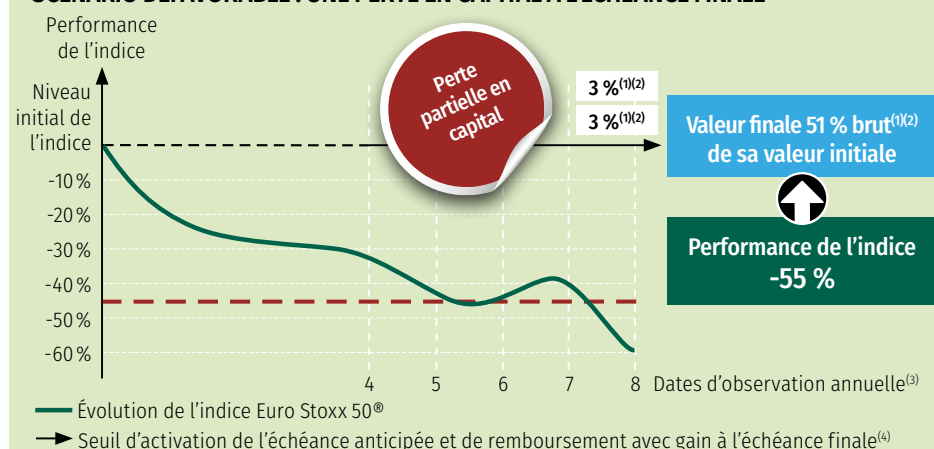
(4) La date d'échéance finale est le 6 février 2030.

(5) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (13 janvier 2022) et à la date d'observation finale (7 janvier 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



À chaque date d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial : Versalto Janvier 2022 se poursuit jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

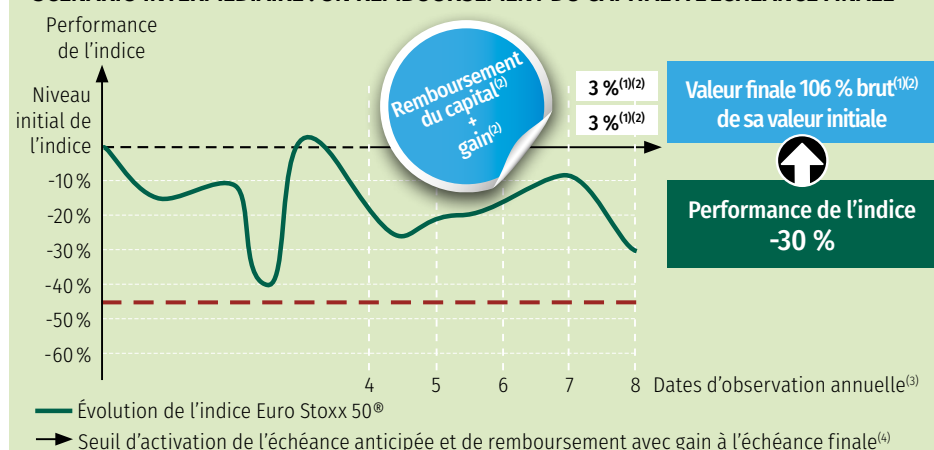
À la date d'observation finale⁽³⁾, l'indice est en baisse⁽⁵⁾ de 55 % par rapport à son niveau initial, clôturant en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance finale⁽⁴⁾.

La valeur finale est alors égale à 51 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale ($100 \% + 2 \times 3 \% - 55 \%$), engendrant une perte en capital de 49 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -8,90 %.

Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -10,29 %.

Dans le cas le plus défavorable la somme restituée à l'échéance serait de 6 % brut⁽¹⁾⁽²⁾.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



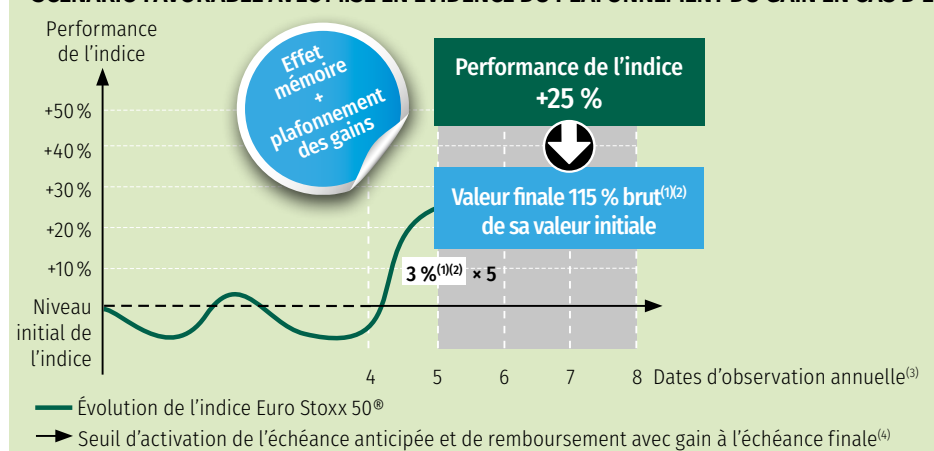
À chaque date d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial : Versalto Janvier 2022 se poursuit jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

À la date d'observation finale⁽³⁾, l'indice est en baisse⁽⁵⁾ de 30 % par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil de perte en capital mais en dessous du seuil de remboursement avec gain à l'échéance finale⁽⁴⁾.

La valeur finale est alors égale à 106 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale ($100 \% + 2 \times 3 \%$), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -0,24 %.

Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -5,24 %.

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



À la 1^{ère} date d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial : Versalto Janvier 2022 se poursuit jusqu'à l'année 5.

À la 2^{ème} date d'observation annuelle⁽³⁾, l'indice est en hausse par rapport à son niveau initial : Versalto Janvier 2022 prend donc fin par anticipation au terme de la 5^{ème} année.

La valeur finale est égale à 115 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale ($100 \% + 5 \times 3 \%$), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 1,79 %.

Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de 3,48 %.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (13 janvier 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2021 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 13 janvier 2026 (année 4), 13 janvier 2027 (année 5), 13 janvier 2028 (année 6), 15 janvier 2029 (année 7), et la date d'observation finale est le 7 janvier 2030 (année 8).

(4) La date d'échéance finale est le 6 février 2030.

(5) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (13 janvier 2022) et à la date d'observation finale (7 janvier 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

⊙ Évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)

Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Source : Bloomberg, 21 juin 2021

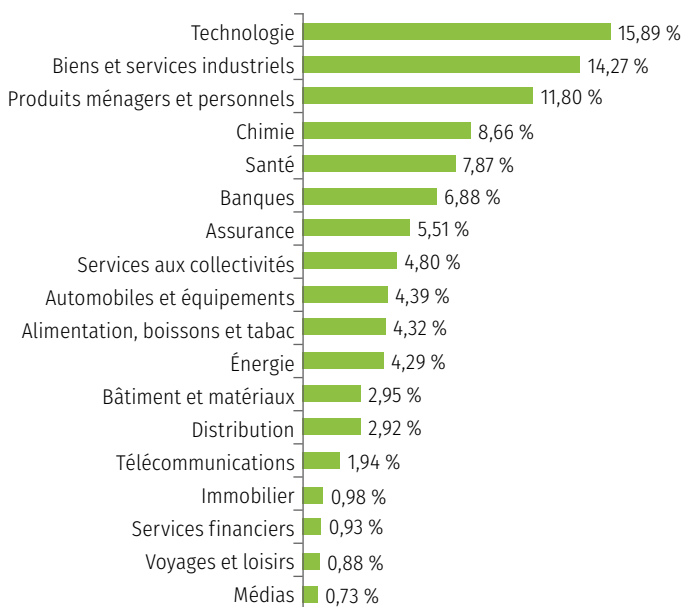
L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour plus de détails sur l'indice merci de consulter la page dédiée : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e>.

La performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

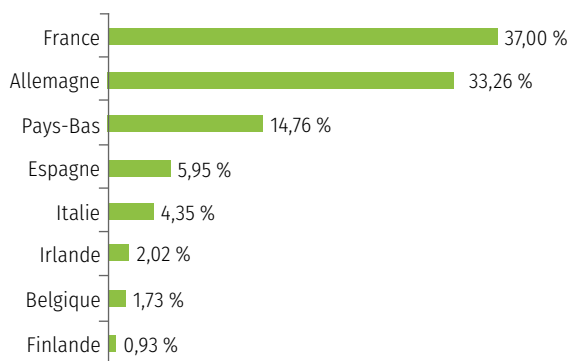
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⊙ Répartition sectorielle



Source : Bloomberg, le 21 juin 2021

⊙ Répartition géographique



FICHE TECHNIQUE

- ⊙ **Forme Juridique** : Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°21-194 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 3 septembre 2021⁽¹⁾.
- ⊙ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V. (Standard & Poor's A+), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- ⊙ **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
- ⊙ **Code ISIN** : FR00140047Y2
- ⊙ **Éligibilité** : Contrats d'assurance vie ou de capitalisation uniquement.
- ⊙ **Devise** : EUR
- ⊙ **Sous-jacent** : Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) - Code Bloomberg : SX5E Index ; Code ISIN : EU0009658145.
- ⊙ **Cotation** : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- ⊙ **Valorisation** : Valorisation hebdomadaire, le vendredi.
- ⊙ **Double valorisation** : Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
- ⊙ **Marché secondaire** : Liquidité quotidienne - Dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
- ⊙ **Commissions de distribution** : Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % TTC par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix d'acquisition. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
- ⊙ **Montant maximum de l'émission** : 16 000 000 €
- ⊙ **Valeur nominale** : 1 000 €
- ⊙ **Garantie du capital** : **Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.**
- ⊙ **Période de commercialisation** : Du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.
- ⊙ **Prix d'acquisition** : Il progressera de façon constante chaque semaine au taux annuel de 1 %, de 995,70 € la semaine 1 (du 1^{er} septembre 2021 au 3 septembre 2021) à 1 000 € la semaine 20 (du 7 janvier 2022 au 13 janvier 2022)⁽¹⁾.
- ⊙ **Date d'émission du support** : 3 septembre 2021.
- ⊙ **Date d'observation initiale de l'indice** : 13 janvier 2022.
- ⊙ **Dates d'observation annuelle de l'indice** : 13 janvier 2026 (année 4), 13 janvier 2027 (année 5), 13 janvier 2028 (année 6), 15 janvier 2029 (année 7).
- ⊙ **Dates d'échéance anticipée** : 12 février 2026 (année 4), 12 février 2027 (année 5), 14 février 2028 (année 6), 14 février 2029 (année 7).
- ⊙ **Date d'observation finale de l'indice** : 7 janvier 2030 (année 8).
- ⊙ **Date d'échéance finale** : 6 février 2030 (année 8).
- ⊙ **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée** : Si à l'une des 4 dates d'observation annuelle, l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 13 janvier 2022, le support prend fin à la date d'échéance anticipée correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 3 % brut⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- ⊙ **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale** :
Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :
 - 124 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
 - ou 100 % brut⁽²⁾ + deux gains sécurisés de 3 % brut⁽²⁾, soit 106 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse mais que cette baisse n'excède pas 45 % par rapport à son niveau initial ;
 - ou 100 % brut⁽²⁾ + deux gains sécurisés de 3 % brut⁽²⁾, soit 106 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau à la date d'observation initiale) si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 45 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Merci de vous référer aux Conditions Définitives du titre pour tout complément d'information.

(2) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 13 janvier 2022, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVERTISSEMENT FINAL

- ⊙ **Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel.**
- ⊙ **Disponibilité de la documentation du support :** La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1^{er} juin 2021 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 21-194, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 3 septembre 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/EI0829AVA-47B89-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR00140047Y2.
- ⊙ **Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation :** Lorsque le produit décrit dans le document à caractère promotionnel est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Le document à caractère promotionnel ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- ⊙ **Agrément :** BNP Paribas est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). BNP Paribas est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).
- ⊙ **Cadre d'investissement :** Ce document à caractère promotionnel est destiné à être distribué dans le cadre d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français).
- ⊙ **Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents - ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.
- ⊙ **Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.
- ⊙ **Conflits d'intérêts :** En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.
- ⊙ **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- ⊙ **Données de marchés :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.
- ⊙ **Avertissement relatif à l'indice :** L'indice Euro Stoxx 50[®] (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice Euro Stoxx 50[®] ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX[®], Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice Euro Stoxx 50[®] ou de ses données. Pour plus de détails merci de consulter le site : <https://www.stoxx.com/indices>.
- ⊙ **Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** Les présents titres sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

GÉREZ VOTRE CONTRAT DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT SUR GROUPAMA.FR

Consultez en temps réel :

- la valeur et le détail de votre contrat,
- la clause bénéficiaire,
- la répartition de votre épargne,
- l'historique des opérations.

Effectuez des opérations :

- des versements libres ou programmés,
- des arbitrages,
- des retraits partiels.

Suivez l'actualité des marchés pour :

- vous informer sur les OPCVM,
- simuler leur performance sur une période,
- comparer la performance de plusieurs fonds,
- créer des alertes e-mail sur des OPCVM.

Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.

COORDONNÉES DE VOTRE CONSEILLER

Édition : Septembre 2021

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € – 340 427 616 RCS
Paris APE : 6511Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.

www.groupama.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de
Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest -
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Groupama participe à la protection de l'environnement en
sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que
des papiers issus de forêts gérées durablement.



Groupama
la vraie vie s'assure ici